

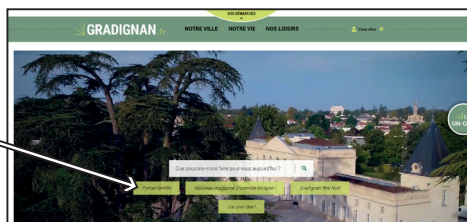
Le portail famille Bamboo

Votre espace personnel pour gérer votre dossier BAMBOO depuis www.gradignan.fr



Après toute inscription, un espace personnel sécurisé est à votre disposition sur le « portail famille Bamboo », accessible sur internet depuis la page d'accueil du site de la Ville de Gradignan : www.gradignan.fr, en cliquant sur l'onglet « portail famille » ou via l'onglet « vos démarches » en haut de l'écran puis à droite. Vous disposez d'un identifiant et d'un mot de passe pour accéder à cet espace personnel (vous pouvez les recevoir en utilisant le lien « renvoi des identifiants » situé sur la page d'accès au portail famille Bamboo).

Depuis la page d'accueil du site www.gradignan.fr, cliquez sur le lien pour accéder au portail famille «Bamboo».



Sur cet espace personnel, vous aurez la possibilité de :

1. Réserver et/ou annuler les journées Centres de Loisirs.
2. Faire une demande de mise en place du prélèvement automatique.
3. Payer une facture Bamboo.
4. Accéder à toutes les factures Bamboo.
5. Accéder au récapitulatif de dépenses (justificatif pour les Comités d'Entreprises, pour la déclaration des revenus, ...).
6. Consulter les agendas des activités fréquentées
7. Visualiser vos données personnelles (adresse postale, adresse(s) mail, numéro(s) de téléphone(s) -fixe et portable-, les personnes autorisées à récupérer le ou les enfants ou les personnes à contacter en cas d'urgence).

Contacts utiles

Vous avez une question ?

- Sur une facture ? Régie bamboo : 05 56 75 75 12
- Sur la réservation ou une annulation aux Centres de Loisirs ? Service réservation : 06 14 48 18 72
- Sur les temps périscolaires (matin/midi/soir) ? Service scolaire et périscolaire : 05 56 75 65 21

Centre de Loisirs (Clos du Vivier, Les Tourelles, TPAKAP) :

closduvivier@ville-gradignan.fr / Direction : 06 14 13 62 96

Direction adjointe : 06 14 13 62 71 / Direction Les Tourelles : 06 28 70 26 05

Réservations : reservationclos@ville-gradignan.fr / 06 14 48 18 72

ville de **gradignan**

Année scolaire 2024-2025

À CONSERVER

SCOLAIRE - PÉRISCOLAIRE

L'emploi du temps de l'enfant à la rentrée

L'emploi du temps de la semaine de votre enfant à compter du 2 septembre 2024 pour les écoles maternelles et élémentaires est le suivant :

- L'accueil garderie du matin débute à 7h30 jusqu'à 8h35
- Ouverture des grilles et arrivée échelonnée 8h35/8h45
- Les horaires de la classe : de 8h45 à 12h et de 14h à 16h45
- La pause du midi se déroule de 12h à 14h
- L'accueil garderie du soir est ouvert de 16h45 à 18h45

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h30 ▼ 8h35	accueil garderie	accueil garderie	CENTRE DE LOISIRS 7H30 - 18H45	accueil garderie	accueil garderie
8h45 ▼ 12h	CLASSE	CLASSE		CLASSE	CLASSE
12h ▼ 14h	Restauration scolaire ou déjeuner à la maison	Restauration scolaire ou déjeuner à la maison		Restauration scolaire ou déjeuner à la maison	Restauration scolaire ou déjeuner à la maison
14h ▼ 16h45	CLASSE	CLASSE		CLASSE	CLASSE
16h45 ▼ 18h45	accueil garderie	accueil garderie		accueil garderie	accueil garderie

↳
Tourner
SVP

Service Scolaire et Périscolaire :

scolaire@ville-gradignan.fr / 05 56 75 65 21

www.gradignan.fr

Lundi : 13h à 19h // Du mardi au vendredi : 8h à 16h

ville de **gradignan**

Comment inscrire mon enfant à ces temps d'activités ?

Chaque matin, à son arrivée à l'école, votre enfant **doit se présenter devant la borne dédiée avec la carte Bamboo, il appuie sur le logo** correspondant à/ aux activité(s) choisie(s) pour signaler sa participation aux différents temps et il badge :

- = Accueil du matin
- = Restauration du midi (pause méridienne)
- ▲ = Accueil du soir
- ★ = Circuit transport scolaire du soir



Les accueils périscolaires (lundi, mardi, jeudi, vendredi)

- **L'accueil du matin** ● (7h30 à 8h35)
- **L'accueil du soir** ▲ (16h45 à 18h45)

Organisé au sein de l'école, l'accueil du matin et du soir est un temps libre pour votre enfant, favorisant le jeu avec ses camarades en toute sécurité. Du matériel pédagogique est à sa disposition sous la surveillance du personnel communal.

La pause méridienne (lundi, mardi, jeudi, vendredi)

- **La pause du midi** ■ (12h00 à 14h00)

C'est le moment où votre enfant, après le temps d'apprentissage du matin peut déjeuner, se relaxer en bénéficiant d'un encadrement municipal. Cette pause est un moment éducatif où l'enfant découvre la vie en collectivité. Elle s'effectue en deux temps : un temps consacré au repas puis un temps dédié à la détente et aux jeux.

L'objectif prioritaire du déjeuner est d'assurer à l'enfant un repas équilibré, correspondant à ses besoins nutritionnels et d'encourager la découverte du goût. Les menus sont conçus par une diététicienne et les Cuisines Centrales qui équilibrent les repas sur la semaine. La distribution des repas est organisée sous forme de roulement en élémentaire (façon self) et de service à table en maternelle. La priorité est donnée aux plus jeunes pour le premier service.

Alternativement, les enfants bénéficient d'un véritable moment récréatif avec des espaces de jeux en extérieur et du matériel adapté ainsi qu'un espace de jeux intérieurs en cas d'intempéries.

Le circuit de transport scolaire (lundi, mardi, jeudi, vendredi)

Inscription obligatoire au Service Scolaire
(chaque année dans la limite des places disponibles)

- **Le circuit de transport du soir** ★

Un service de transport scolaire des élèves des classes maternelles et élémentaires est organisé et financé par la municipalité (circuit spécial de transport scolaire sous convention avec Bordeaux Métropole) pour les écoles du Bourg (La Clairière, l'Ermitage, Saint-Exupéry) et de Lange.

Le transport scolaire fonctionne le matin et le soir.

Pour bénéficier de ce transport scolaire, vous devez obligatoirement résider à Gradignan et votre ou vos enfant(s) doit (doivent) obligatoirement fréquenter les écoles des secteurs géographiques concernés (Bourg et Lange).

>> Consulter le plan du circuit de transport scolaire et les horaires de passage sur le site internet de la Ville : www.gradignan.fr



Les Centres de Loisirs Les Tourelles (3 ans), le Clos du Vivier (4-10 ans) et T-PAKAP (6-10 ans)

- **1^{ère} étape, gérée par le service scolaire et périscolaire :**
TRANSMISSION DU DOSSIER ADMINISTRATIF AU SERVICE SCOLAIRE :

Composé de la fiche de liaison sanitaire (2024-2025 : pour la période du 02/09/2024 au 31/08/2025) ainsi que ses pièces jointes (photocopies vaccinations obligatoires, justificatif de domicile, attestation Quotient Familial CAF). Après validation du dossier, vous recevrez vos identifiants d'accès au portail bamboo. **Selon l'article L 227-5, nous vous informons de l'obligation de souscrire, par les responsables légaux, un contrat d'assurance (responsabilité civile) afin de couvrir vos enfants lors de dommages(s) occasionnés(s) dans le cadre des activités proposées.**

- **2^{ème} étape, gérée par le service de réservation du Clos du Vivier :**
RÉSERVATIONS AUX CENTRES DE LOISIRS

Vous devez effectuer une réservation par le biais du site Internet de la Ville de Gradignan en cliquant sur « PORTAIL FAMILLE » pour réserver les jours d'accueil de votre enfant (**facturation uniquement à la journée**).

L'INSCRIPTION AU RESTAURANT SCOLAIRE,
À L'ACCUEIL DU MATIN /SOIR
EST AUTOMATIQUE.

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

N° Carte Bamboo :

École :

Niveau : Maternelle Élémentaire



FICHE D'INSCRIPTION SCOLAIRE

ENFANT

Nom :

Prénom :

Date de naissance :/...../..... Sexe : Masculin Féminin

RESPONSABLE LÉGAL 1

PARENT TUTEUR

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

.....

.....

Tél. :

Portable :

e-mail :

.....

Profession :

Tél. employeur :

RESPONSABLE LÉGAL 2

PARENT TUTEUR

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

.....

.....

Tél. :

Portable :

e-mail :

.....

Profession :

Tél. employeur :

SITUATION FAMILIALE

Mariés Divorcés Séparés Pacsés
 Vie Maritale Célibataire Veuf(ve)

Nombre d'enfants : Si divorcés ou séparés, garde alternée : Oui
 Non

ORGANISMES

N° allocataire CAF :

Bénéficiaire : Père Mère

AUTRE(S) PERSONNE(S) À JOINDRE

Personne(s) autre(s) que responsable(s) à joindre en cas d'urgence et/ou autorisée(s) à récupérer l'enfant :

Nom & prénom	Téléphone	Lien de parenté	A joindre d'urgence	Autorisé(e)(s) à récupérer

VACCINATIONS

Enfants nés avant 2018 : DT Polio

Enfants nés depuis de 2018 : 11 vaccins obligatoires

Date du dernier rappel :

ALLERGIE

L'enfant souffre-t-il d'une allergie nécessitant un projet d'accueil individualisé (P.A.I.) ? oui non

Si oui, précisez de quel type :

Médicamenteuse	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Précisez :
Alimentaire	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Précisez :
Asthme	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Précisez :
Autres	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Précisez :

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Votre enfant bénéficie-t-il d'un parcours de soins adaptés et spécifiques ? (psychomotricité, orthophonie...) oui : Précisez..... non

Si oui, un dossier MDPH est-il en cours ? :

CIRCUIT DE TRANSPORT SCOLAIRE

Écoles concernées : Bourg (St Exupéry, La Clairière, Ermitage) et Lange.

Circuit (Bourg / Lange) Arrêt matin n° :

(dans la limite des places disponibles)

SIGNATURE

Je soussigné(e), Mme/M.

certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus et autorise la mise en œuvre des traitements d'urgence qui peuvent être nécessaires aux différents accueils périscolaires.

Le

Signature :

.....

PIÈCES JUSTIFICATIVES

À FOURNIR POUR TOUTE INSCRIPTION

Pour instruction, les dossiers devront être retournés complets.

- Fiche d'inscription scolaire
- Copies cartes d'identité des 2 parents
- Livret de famille parents/enfant ou extrait d'acte de naissance de l'enfant avec filiation
- Carnet de santé (vaccins obligatoires)
- Justificatif de domicile de moins de trois mois
- Certificat de radiation dans le cas d'un changement d'école
- Remplir l'autorisation de prélèvement (mandat de prélèvement) et joindre un RIB
- Parents divorcés : copie du jugement de divorce.
- Parents séparés : pour les parents séparés (sans jugement de divorce), fournir une attestation du parent n'ayant pas la garde durant la période scolaire, stipulant qu'il accepte une inscription dans une école de Gradignan.
- Garde alternée : si vous souhaitez bénéficier d'une facturation alternée entre les deux parents, fournir un planning (calendrier) de l'année scolaire (septembre à fin août) daté, «lu et approuvé» et signé par les deux parents.
- Demande de dérogation hors secteur : fournir un courrier justificatif soumis à l'examen de la commission municipale.

Au moment de la rentrée scolaire (en septembre), fournir l'attestation de Quotient Familial CAF pour le calcul des tarifs.

Service Scolaire et Périscolaire :

scolaire@ville-gradignan.fr / 05 56 75 65 21

www.gradignan.fr

Lundi : 13h à 19h // du mardi au vendredi : 8h à 16h

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatisé destiné au suivi administratif du dossier de l'élève par le service scolaire et périscolaire de la Mairie de GRADIGNAN. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification et de suppression que vous pouvez exercer en contactant le service scolaire et périscolaire de la Mairie de Gradignan. Pour plus d'informations sur le traitement de vos données et sur vos droits, vous pouvez également consulter notre politique de gestion des données personnelles dans la rubrique «Données Personnelles» du site internet de la collectivité <https://www.gradignan.fr>. Si vous estimez que vos droits informatique et libertés ne sont pas respectés, vous pouvez déposer une réclamation auprès de la CNIL »

